

membres du comité du drapeau pour les nombreuses heures de dur labeur qu'ils ont consacrées à cette question. Quelle que soit la façon dont les journaux ont pu à l'occasion calomnier les députés, parce qu'ils ne parvenaient pas à comprendre que le travail des comités ou d'autres fonctions pouvaient retenir certains députés à l'extérieur de la Chambre, je suis sûr que nous, au moins, apprécions dans une certaine mesure la somme d'effort fournie par les membres de ce comité et savons combien d'heures de travail supplémentaires ils ont dû s'imposer pour siéger le matin, l'après-midi et le soir, parfois, afin de mener à bien leur tâche. Je crois que je manquerais d'honnêteté, si je n'ajoutais pas que leur fardeau était inutilement lourd parce qu'on a trop insisté sur la limite de temps. Sûrement le premier ministre (M. Pearson), dans ses quelques remarques cet après-midi sur le rappel au Règlement relatif à l'amendement proposé, a tout replacé sous son vrai jour et nous a révélé à tous pourquoi la limite de temps est si importante. Le premier ministre a révélé à la Chambre et au pays que, pour lui, le travail du comité n'était guère qu'un trompe-l'œil. Il n'aurait pu présenter cette question très controversée avec plus de parti pris politique ou d'une façon plus inopportune, et il s'attendait que le comité donnerait au gouvernement un moyen de sortir de son embarras le plus rapidement possible, et, par conséquent, l'élément temps était tout ce qui comptait.

A mon avis, tous ceux d'entre nous qui s'intéressent vraiment à la question du drapeau, qui se rendent compte que nombre de Canadiens estiment que tripatouiller ainsi à la légère avec nos symboles et en s'inspirant de parti pris politique, ne peuvent que reconnaître ce fait. Je dois donc dire que, tout en admettant que les membres du comité méritent certainement les remerciements de la Chambre pour le nombre d'heures qu'ils ont consacrées à leur tâche et pour la façon dont ils s'en sont acquittés, il est évident depuis le début et il l'est encore plus aujourd'hui que le gouvernement de notre pays a tout fait en son pouvoir pour rendre leur travail absolument inutile. Je prétends qu'au départ, à partir de la mise en scène du premier ministre, toute l'affaire était déraisonnable, et que vraiment c'était attendre trop des membres du comité que d'espérer qu'ils entreprennent leur tâche autrement qu'alégrement.

[M. Nugent.]

Songez un instant comment le débat sur le drapeau a commencé, le premier ministre proclamant hautement au pays tout entier, et de la façon la plus partisane, qu'il ferait gober au Parlement son drapeau et donnerait au peuple canadien sa création pour remplacer le pavillon rouge du Canada qui, depuis 100 ans, est le drapeau canadien. J'estime que la lutte acharnée qu'on a dû livrer pour lui faire accepter au moins ceci, c'est-à-dire de déférer l'affaire à un comité, était devenue tellement partisane, violente et prolongée qu'aucun membre du comité ne pouvait entreprendre la tâche sans éprouver un sentiment de frustration, et sinon de frustration, au moins de cynisme prononcé. Un cynisme aussi poussé s'est affiché graduellement à mesure que les travaux du comité avançaient et il y a eu des fuites aux journaux. Les journalistes publiaient des articles sur les travaux du comité qui siégeait pourtant à huis clos. Peu importe que devant la question du drapeau, des députés s'enflamment ou que d'autres restent indifférents, il me semble que les membres de cette Chambre doivent se dire que personne ne devrait siéger ici s'il n'est pas foncièrement honorable. Quand un comité siège à huis clos, cela devrait correspondre, pour les membres, à un serment sacré.

Je me dis que la conduite honteuse de ceux qui recherchaient la publicité aux dépens de leur réputation ne peut dériver que d'un comité fondé sur les pires principes, les pires idées et les attitudes les plus cyniques envers cet organisme. Un membre de ce comité sur qui pèse le moindre soupçon de s'être écarté de son devoir, consistant à garder secrètes ces délibérations, devrait être absolument révolté si on l'accuse à tort ou se sentir très coupable s'il s'est écarté le moins du monde de son devoir. Il me semble que ceux que l'on a mentionnés devraient se défendre avec la dernière vigueur. Je dois ici mentionner tout particulièrement l'honorable député de Leeds qui vient de terminer son discours.

Je ne cherchais pas à lui faire de compliment, au début, et je répète n'avoir jamais rien entendu de plus ridicule que sa déclaration d'amour à l'égard du drapeau. Tout son discours, à mon avis, n'était fait que de platitudes, de lieux-communs et de faux-fuyants.

J'étais ici cet après-midi quand le député de Perth (M. Monteith) a dressé ce qui m'a paru le plus accablant des réquisitoires contre le député de Leeds, en lui citant, avec toutes les références, les déclarations qu'il avait